



MAIRIE DE BARCILLONNETTE

DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

53 rue de la Mairie – 05110

Tel / Fax : 04.92.54.25.80

Courriel : mairie.barci05@gmail.com

Elections municipales partielles à Barillonnette

(selon l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2022, n°05-2022-08-10-00002)*

Elections de 5 conseillers municipaux au scrutin majoritaire.

Dates (de 8 h à 18 h) :

- pour le premier tour le dimanche 25 septembre 2022
- pour le deuxième tour (si besoin) le dimanche 2 octobre 2022

Date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections :

19 août 2022

Dates pour le dépôt des candidatures en préfecture :

Pour le premier tour :

- le lundi 5 septembre 2022 de 14 h à 17 h
- le mardi 6 septembre 2022 de 9 h à 12 h
- le jeudi 8 septembre 2022 de 14 h à 18 h

Pour le second tour :

- le lundi 26 septembre 2022 de 14 h à 17 h
- le mardi 27 septembre 2022 de 14 h à 18 h

Les bulletins de vote devront être déposés en mairie au plus tard la veille du scrutin avant midi.

La campagne électorale commencera le lundi 12 septembre 2022 pour le premier tour, et le 26 septembre 2022 pour le second tour. Elle finira la veille du scrutin à minuit pour les deux tours.

Fait à Barillonnette le 13 août 2022

La Maire, Nicole MAGALLON.



* L'arrêté préfectoral a été affiché en mairie, se trouve sur le site de la commune (Barillonnette.eu) et est consultable en mairie.